

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à ma question.

A cette étape cruciale de notre histoire, les Canadiens ont besoin d'un véritable leadership national, ainsi que le réclament les premiers ministres provinciaux. L'occasion nous est donnée de prendre, pour la protection des droits des minorités canadiennes, une initiative fondamentale semblable à celle que la Chambre des communes a prise, il y a quelques années, lorsque les droits des francophones étaient en péril au Manitoba et que la Chambre a adopté une résolution que le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a appuyée de tout son poids.

A titre de leader national et de chef du gouvernement, quelle mesure le premier ministre entend-il prendre pour faire face à la crise qui sévit actuellement? Va-t-il convoquer une conférence des premiers ministres? Va-t-il y inscrire à l'ordre du jour la question des initiatives nationales destinées à protéger les droits des minorités? Étudiera-t-il avec ses homologues provinciaux la possibilité de supprimer de la Constitution la clause de dérogation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue mérite le prix de la témérité, ce Noël. Il lui faut pas mal de culot pour me demander si nous ferons quelque chose pour protéger les droits des minorités qui semblent menacés, en l'occurrence, par la clause de dérogation.

Si j'ai bonne mémoire, le député faisait partie du gouvernement qui a permis l'existence de cette clause de dérogation, ce qu'il n'aurait jamais dû faire.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est vous qui formez maintenant le gouvernement; prenez vos responsabilités.

Mme Copps: Qu'en pense le conservateur, Sterling Lyon?

[Français]

M. le Président: Comme je l'ai dit, le sujet, pour le moment, est très important pour notre pays et, par conséquent, il est nécessaire d'avoir une certaine courtoisie pour tous les députés dans la Chambre des communes.

[Traduction]

M. Mulroney: Monsieur le Président, lors de mon passage en Saskatchewan le 14 avril 1988, au moment du problème des droits des minorités, on m'a demandé en présence du premier ministre Grant Devine quelle était ma position de base sur cette question. Mon collègue me permettra peut-être de résumer ma pensée à ce sujet très brièvement.

Questions orales

J'ai dit que si l'on voulait savoir comment traiter les minorités, il fallait se demander comment on se sentirait comme minoritaire et puis traiter les minorités avec toute la générosité dont on voudrait bénéficier soi-même.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qu'allez-vous donc faire à ce sujet? Allons, Brian, faites-donc preuve d'esprit d'initiative sur cette question.

M. Mulroney: Ce qui précède vaut autant pour les minorités anglophones du Québec que pour les minorités francophones du Manitoba, de la Saskatchewan et d'ailleurs. C'est valable partout.

Tous les députés, tous les chefs de partis politiques ici à la Chambre reconnaissent que la langue peut être un instrument de division, mais elle peut aussi devenir instrument d'unité et de force. C'est une question qu'il faut aborder de façon responsable, dans un esprit d'équité et de pondération.

Comme je l'ai dit hier, je vais rencontrer les premiers ministres.

Je crois que nous avons fait de grands pas en avant avec le projet de loi C-72. Cette mesure a fait progresser considérablement les droits en matière de langues minoritaires dans la fonction publique et partout au Canada. Il en est de même pour ce qui est de l'Accord du lac Meech. La perfection n'a peut-être pas été atteinte mais nous avons fait de grands progrès dans la protection des droits des minorités francophones et anglophones du Canada. Nous pouvons en faire davantage.

Je pourrai me dire satisfait si le climat qui prévaut est empreint de calme et de raison pour être propice à la tolérance et à la justice en fin de compte. Ce sont là des vertus qui font la réputation des Canadiens et j'espère qu'elles s'imposeront et nous donneront un Canada équitable pour toutes les minorités du pays, où qu'elles vivent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN ANCIEN DÉPUTÉ—LE PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a deux semaines, les Canadiens ont été témoins d'une manifestation inconvenante de corruption alors que l'ancien député de la circonscription de Game- lin a plaidé coupable à certaines accusations. Il ne s'agissait pas d'un escroc ordinaire, mais d'un député, d'un membre du caucus du premier ministre.